



Rapport d'activité 2023

▶ Eau

▶ Coopération sanitaire

▶ Energie

▶ Mobilité

▶ Télétravail transfrontalier

▶ CERN

▶ Compensation financière genevoise

▶ Observatoire statistique transfrontalier



CRFG

comité régional franco-genevois

Edito

Le comité régional franco-genevois (CRFG) a conduit avec engagement son activité en 2023, en veillant à l'inscrire dans l'ensemble des dynamiques de coopération à l'œuvre sur le territoire franco-valdo-genevois.

Les échanges entre les autorités sur des thématiques à enjeux prioritaires pour le territoire et ses habitants se sont poursuivis, avec volontarisme et pragmatisme, pour la mise en œuvre d'actions concrètes. Ce sont autant de pierres à l'édifice d'une coopération franco-suisse plus globale, qui a connu un temps fort avec une visite présidentielle en novembre 2023.

En 1973, la compensation financière genevoise (CFG) voyait le jour, ainsi que le CRFG, avec une première réunion en 1974. Nous avons ainsi décidé de marquer le cinquantième anniversaire de l'instance en 2024.

Sans attendre, nous avons le plaisir de vous partager notre rapport d'activité 2023 avec les principaux fruits de cette année de travail. Nous vous en souhaitons bonne lecture.



Crédit photo : Préfecture de Haute-Savoie

Mme Fabienne BUCCIO
Préfète de la Région Auvergne-Rhône-
Alpes et Préfète du Département du Rhône

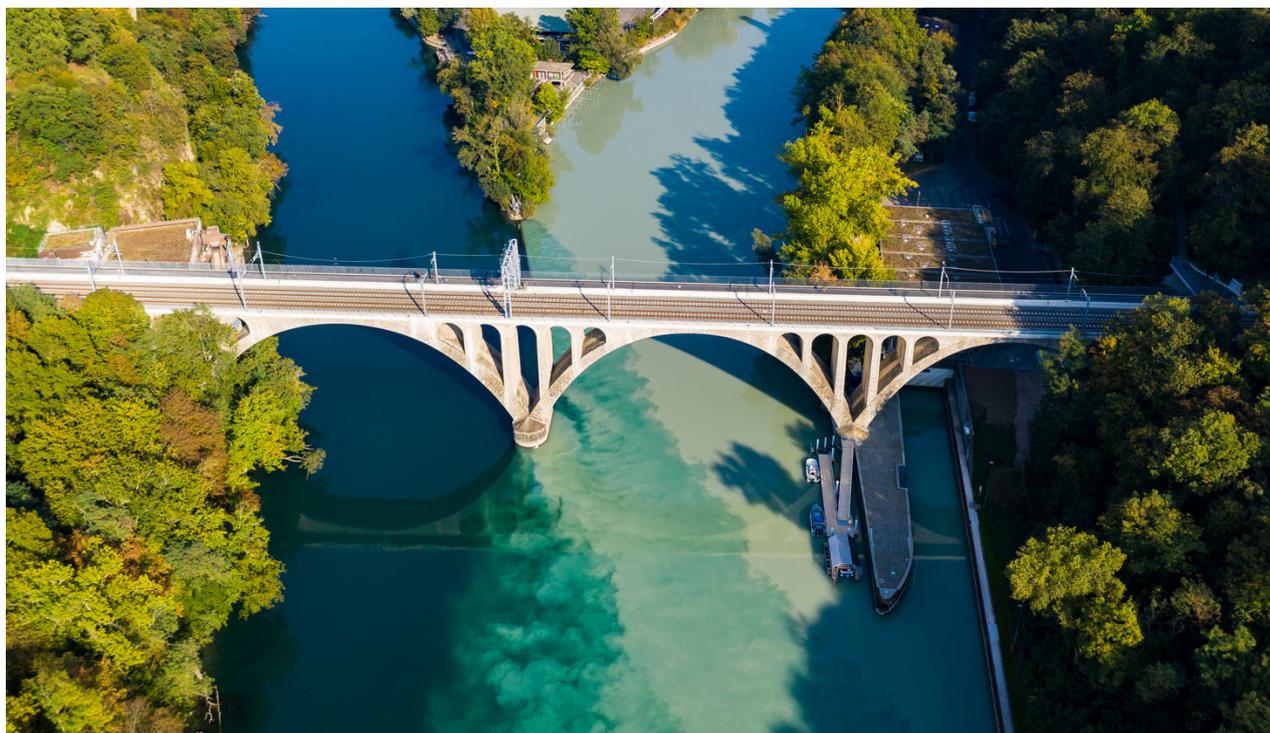
M. Antonio HODGERS
Président du Conseil d'Etat genevois

Eau

Enjeu majeur du territoire transfrontalier

Un vaste réseau hydrographique structure le territoire transfrontalier. Le Léman, le Rhône, l'Arve, de nombreuses rivières et plusieurs nappes phréatiques partagent leurs eaux entre la France et la Suisse. La coopération transfrontalière est donc indispensable pour la protection de l'environnement et la gestion de ces ressources aquatiques. Des outils de gestion transfrontalière de l'eau ont été développés depuis plusieurs décennies par les cantons de Genève, Vaud et l'ensemble des partenaires français concernés, afin de répondre à plusieurs enjeux tels que l'assainissement et traitement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales, la préservation des milieux ou la protection contre les inondations.

Le changement climatique et l'évolution des besoins du territoire, qui mettent les ressources aquatiques de plus en plus sous tension, appellent à un renforcement de cette coopération. La singularité du cycle hydrologique en 2023, marqué par un été particulièrement sec, avec des mesures de restrictions d'intensité variable selon les territoires, et un automne très arrosé avec deux crues majeures de l'Arve en novembre et en décembre, n'a fait que souligner l'importance d'une collaboration étroite dans ce domaine. C'est donc tout naturellement que l'eau est devenue un enjeu majeur dans les travaux du CRFG.

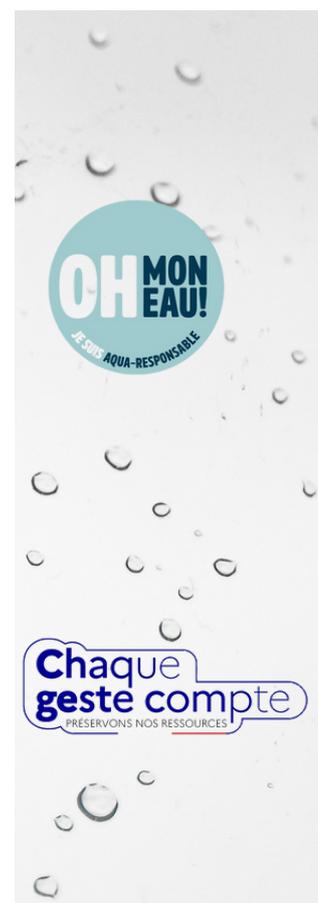


Crédit photo : Canva

L'Instance politique de coopération (IPC) s'est penchée sur cette thématique lors de ses deux séances de l'année 2023, avec une forte volonté d'intensifier la coopération et la coordination transfrontalières dans plusieurs axes, dont le partage de données de monitoring, les campagnes de communication, la sécurisation de l'approvisionnement, le besoin de convergence de certaines mesures à une échelle territoriale, ou encore l'anticipation et la gestion des crises liées à la sécheresse ou aux crues. A ce propos, les autorités franco-suisse se sont félicitées de la coordination très efficace dans la gestion de crise lors de la double crue de l'Arve à l'automne 2023. L'IPC a également validé le principe de faire évoluer la Communauté transfrontalière de l'eau, dont le protocole date de 2012, vers un comité transfrontalier de l'eau qui associera toutes les structures en place et actives sur ces sujets, dans le but de consolider la coopération.

L'eau est ainsi devenu un enjeu majeur dans la coopération, comme le prouvent par ailleurs les démarches qui ont été menées au niveau régional tout au long de l'année 2023.

- Signature en janvier de la charte politique Grand Genève en transition dont le quatrième des dix objectifs stratégiques demande de "préserver l'intégrité du réseau hydrographique et des ressources en eau".
- Etablissement d'ateliers permettant de partager les enjeux communs, notamment en période de crise, et d'une Communauté transfrontalière de l'eau technique sur le retour d'expérience de la sécheresse exceptionnelle de 2023.
- Validation par le GLCT Grand Genève de l'établissement d'un atelier politique transfrontalier en 2024 permettant de préfigurer une gouvernance opérationnelle de l'eau.
- Lancement du projet INTERREG Ocybèle-Villette pour le traitement commun des micropolluants issus des stations d'épuration de Villette à Genève et d'Ocybèle à Gaillard.
- Signature le 16 octobre 2023 d'un avenant à la convention du 18 décembre 2007 relative à la protection, à l'utilisation, à la réalimentation et au suivi de la nappe souterraine franco-suisse du Genevois, qui fixe le seuil des prélèvements français dans la nappe ainsi que le montant forfaitaire de la participation française aux frais de réalimentation artificielle de la nappe.
- L'eau a aussi été le thème des Assises transfrontalières des élus, organisées en octobre par le Grand Conseil du canton de Genève, en collaboration avec le Grand Conseil du canton de Vaud et le Pôle métropolitain du Genevois français, ainsi que d'une table ronde lors d'un séminaire politique consacré en novembre aux conditions cadres du développement du Grand Genève.



Mobilités

Regards croisés sur les compétences, outils de planification et projets

La mobilité est un sujet de préoccupation majeure pour le territoire transfrontalier. Elle est caractérisée par les déplacements domicile-travail de plus de 100 000 frontaliers mais aussi par l'ensemble des déplacements (incluant loisirs, achats et transport de marchandises), soit au total 660 000 déplacements journaliers aux frontières entre les cantons de Genève, de Vaud, l'Ain et la Haute-Savoie. Elle est indissociable de l'aménagement et de l'économie de ce territoire.

L'État et le Canton de Genève ont tenu à rappeler les principes d'organisation des compétences "mobilité" en France (reposant sur les autorités organisatrices des mobilités et les gestionnaires des réseaux en référence à la Loi d'Orientation des Mobilités de fin 2019) et en Suisse (compétences étendue du Canton et financements par la Confédération pour le ferroviaire et le routier). Ils ont évoqué l'enjeu partagé de décarbonation de la mobilité, qui trouve sa traduction dans des projets d'intérêt commun ou dans des projets propres. Il est en effet important, autant que faire se peut, de rechercher une harmonie entre les pays pour être cohérent vis-à-vis des habitants du territoire transfrontalier. Les succès du Léman Express, de la ligne de tramway Annemasse Genève, de la Voie verte du Grand Genève ainsi que celui du covoiturage ont été soulignés de même que les principaux projets et perspectives à venir. Le focus a été partagé sur le calendrier du projet du tramway de Saint-Julien-en-Genevois.

A également été abordé le travail en cours entre la France et la Suisse sur une déclaration d'intention pour favoriser les liaisons ferroviaires transfrontalières et la création d'un fonds transfrontalier pour permettre la réalisation de nouveaux parcs relais et de nouvelles lignes de transport collectif les desservant, sans exclure la discussion sur les coûts d'exploitation.

L'année 2023 a été riche d'autres actualités et espaces de discussion :

- Les Etats généraux des mobilités organisés par le canton de Genève en vue de son programme de législature, auxquels la partie française a été largement associée ;
- La négociation du volet Mobilités 2023-2027 du contrat de plan État-région (CPER) Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Le rapport de la Chambre régionale et des Cours des comptes du Canton de Genève et du Canton de Vaud sur les mesures d'accompagnement du Léman Express (une première) ;
- L'accord de financement de la Confédération qui vient d'intervenir sur le projet partenarial d'agglomération 4 du Grand Genève.

Le CRFG a retenu quant à lui le principe de faire un point annuel sur le sujet de la mobilité. Par ailleurs, l'ensemble des partenaires concernés a aussi poursuivi ses travaux visant à réduire le trafic de voitures sur les axes secondaires transfrontaliers. L'offre des transports publics et les mesures en faveur du covoiturage ont ainsi été renforcées, tandis que les horaires d'ouverture de quelques postes-frontière et les feux de régulation mis en place ont été adaptés pour réguler davantage la circulation.



Crédit photo : SGAR Auvergne-Rhône-Alpes

Coopération sanitaire

Dialogues renforcés à tous les niveaux

Les problématiques liées à la santé (personnels de santé, accès aux soins) ont continué à faire l'objet d'une coopération active en 2023 à différents niveaux et dans différents cadres :

- Entre la France et la Confédération Suisse, lors de la visite du Président de la République en Suisse les 15 et 16 novembre 2023, au cours de laquelle, sur proposition de la Commission de coopération franco-suisse sanitaire, a été actée la tenue d'un colloque en 2024 sur les métiers du soin ;
- Au sein du Comité Régional Franco Genevois, lors de la réunion de la commission santé de mars 2023 et des instances politiques de coopération d'avril et décembre 2023.

Ces échanges ont été structurés autour des actions de la feuille de route de la commission santé du CRFG, qui se décline à travers les axes suivants :

- Trois conventions de soins ont été signées en 2023 (prise en charge en urgence, dialyse, oxygénothérapies hyperbare) par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS) et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie d'une part, et le canton de Genève et les Hôpitaux universitaires de Genève d'autre part.
- La formalisation d'une charte d'intention de non débauchage des personnels soignants français des hôpitaux de la Haute-Savoie et de l'Ain par les hôpitaux suisses, avec engagement de la partie française (Préfète de région) à ne pas réquisitionner les personnels français travaillant en Suisse en cas de nouvelles pandémies, est sur le métier ; les parties se sont accordées pour qu'elle soit produite pour les hôpitaux publics.
- La poursuite des discussions des quotas de formation de part et d'autre de la frontière, en corrélation avec l'attractivité des métiers du soin.



Crédit photo: Centre Hospitalier Annecy-Genévois



Crédit photo : Julien Gregorio/HUG

L'observation sur les personnels de santé, portée par l'ARS et le Canton de Genève, est relancée en vue de résultats début 2024.

Preuve de l'importance de ces enjeux pour le territoire transfrontalier, la question de la coopération sanitaire transfrontalière a été abordée également lors du séminaire politique consacré en novembre aux conditions cadres du développement du Grand Genève et des Etats généraux de la santé, organisés par le Canton de Genève le 1er décembre, avec près de 150 participants, dont une forte délégation française et des professionnels des secteurs public et privé.

Energie

Point de situation

Du fait de la guerre en Ukraine, l'Instance politique de coopération (IPC) du CRFG a souhaité examiner les enjeux de coopération autour de l'énergie. Fin 2022, en effet, la question s'était notamment posée de savoir si une intervention sur une partie du réseau (délestages en particulier) pourrait avoir un impact important chez le voisin. Comme partagé lors de l'IPC du 6 avril 2023, vérifications faites, il n'y a pas d'alerte sur ce sujet.

Un point de situation à l'approche de l'hiver 2023/2024 a été fait en fin d'année, comme convenu un an auparavant, témoignant pour les deux pays d'une situation significativement plus favorable qu'en 2022, avec un approvisionnement qui devrait être assuré sans risque prégnant de délestage mais avec des efforts de sobriété à poursuivre.

Télétravail transfrontalier

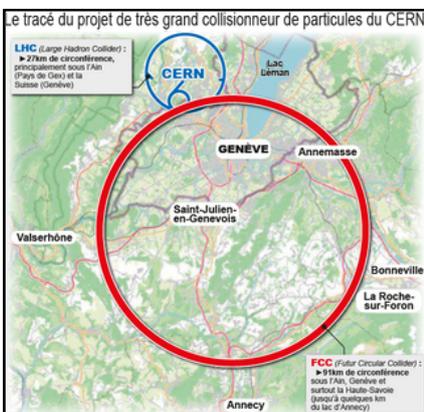
Accords pour une reconnaissance juridique

L'avenant à la convention bilatérale contre les doubles impositions contenant de nouvelles règles pérennes pour l'imposition du revenu du télétravail a été signé en juin 2023 par les autorités françaises et suisses. Cet avenant rend le télétravail transfrontalier possible jusqu'à 40% du temps de travail par année, conformément à la solution convenue fin 2022.

En matière d'assurances sociales, un accord multilatéral a été trouvé entre certains Etats de l'UE et de l'AELE (dont la France et la Suisse) qui déroge aux règles d'assujettissement ordinaires pour faciliter le télétravail. Cet accord prévoit que les personnes travaillant dans un Etat pour un employeur qui y a son siège peuvent effectuer jusqu'à 50% de télétravail transfrontalier (au maximum 49.9% du temps de travail) depuis leur Etat de résidence tout en maintenant la compétence de l'Etat du siège de l'employeur pour les assurances sociales.

CERN

Volet territorial de l'étude de faisabilité du Futur Collisionneur Circulaire



Credit photo : Le Dauphiné Libéré

Le travail réalisé entre le CERN, la France et la Suisse sur les questions liées à l'étude d'implantation du projet, qui est notamment discuté dans le cadre d'un comité tripartite, a fait l'objet d'un point d'information.

Les grands jalons de l'année 2023 ont été évoqués, en particulier le calendrier opérationnel des études environnementales sur le terrain, ainsi que la coordination du dialogue avec les collectivités locales des deux côtés de la frontière et, enfin, la préparation des sondages prévus en 2024 pour confirmer la stabilité des sols sur le trajet préférentiel du FCC.

Compensation financière

Réunion du groupe de suivi

La réunion annuelle du groupe de suivi sur la compensation financière genevoise (CFG), qui a eu lieu le 6 avril 2023, a porté sur la répartition dans les territoires français des fonds versés par le canton de Genève en 2022, conformément à l'accord de 1973 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement français.

La CFG 2022 s'est élevée à 343 millions de francs suisses (343 M CHF), enregistrant ainsi une hausse de 5,1% par rapport à l'année précédente. Avec l'appréciation du franc suisse et la progression du nombre de frontaliers, la CFG en euros s'est accrue de 16,6% entre les enveloppes 2021 et 2022, passant de 296 M€ à 346 M€. Ce montant a été partagé entre le département de la Haute-Savoie (265 M€) et le département de l'Ain (81 M€). Dans les deux départements, les fonds ont ensuite été répartis entre une part affectée principalement à des investissements structurants (portés notamment par les départements et des EPCI - établissements publics de coopération intercommunale) et une autre distribuée directement aux communes, proportionnellement au nombre de frontaliers résidents, et aux intercommunalités.

Fin juin 2023, le canton de Genève a versé à l'agence centrale du Trésor français 352 M CHF au titre de la CFG pour l'année 2023, soit 359 M€.

Observatoire statistique transfrontalier

Activité soutenue en 2023

L'Observatoire statistique transfrontalier (OST) a publié en mars une fiche sur les projections démographiques de l'Espace transfrontalier genevois à l'horizon 2050 et en juin une fiche sur le parc de logements dans le Grand Genève, ses caractéristiques et les principales évolutions depuis 2013. Une note sur les spécificités de l'emploi dans le Grand Genève et la Synthèse 2023 (qui regroupe une variété de statistiques concernant la population, l'économie et le logement de l'espace transfrontalier), diffusées en décembre, ont complété les publications de l'année sous revue. De plus, l'OST a poursuivi ses activités de valorisation et diffusion de résultats et études portant sur la région transfrontalière (qui ont été relayés à travers le site Internet de l'OST) et de mise en ligne sur le site de l'Atlas statistique du canton de Genève et de la région frontalière des derniers indicateurs statistiques sur le territoire transfrontalier (population, emploi, tourisme, etc.).

Dans l'ensemble, les statistiques publiées témoignent d'un retour au dynamisme d'avant-pandémie, avec un emploi reparti à la hausse sur l'ensemble du territoire franco-valdo-genevois, atteignant un niveau supérieur à l'avant crise, avec un dynamisme particulier côté français (+3,3% entre 2019 et 2021 dans l'Ain, +3% en Haute-Savoie et dans le canton de Vaud, +1,7% dans le canton de Genève)

> **figure 1.** En décembre 2021, le Territoire franco-valdo-genevois compte 1,46 million d'emploi (33% dans le canton de Vaud, 28% dans le canton de Genève, 23% en Haute-Savoie et 16% dans l'Ain), résultat d'une dynamique de croissance depuis 2011 souvent supérieure aux moyennes françaises et suisses. Ce dynamisme est accompagné par une croissance démographique forte depuis deux décennies : depuis 1999, en effet, la population a augmenté près de 700'000 personnes (+32%), pour atteindre en 2022 2'852'400 habitants sur l'ensemble du territoire franco-valdo-genevois. Plus précisément : 853'000 (soit 30% du total) en Haute-Savoie, 823'000 (29%) dans le canton de Vaud, 667'000 (23%) dans l'Ain et 509'400 (18%) dans le canton de Genève.

Enfin, le nombre des actifs transfrontaliers, résidant en France et travaillant en Suisse continue d'augmenter. Dans la seule zone d'emploi du Genevois français, ils sont 95'500 à travailler en Suisse en 2020, soit plus d'un actif occupé sur deux > **figure 2.** Parmi eux, 89% travaillent à Genève, 10% dans le canton de Vaud et 1% dans le canton du Valais. Le phénomène des actifs transfrontaliers concerne de plus en plus de territoires plus éloignés de la frontière. Entre 2009 et 2020, dans la zone d'emploi d'Annecy, le nombre d'actifs transfrontaliers a été multiplié par 2,4 (14'800 en 2020).

Figure 1 : Evolution de l'emploi

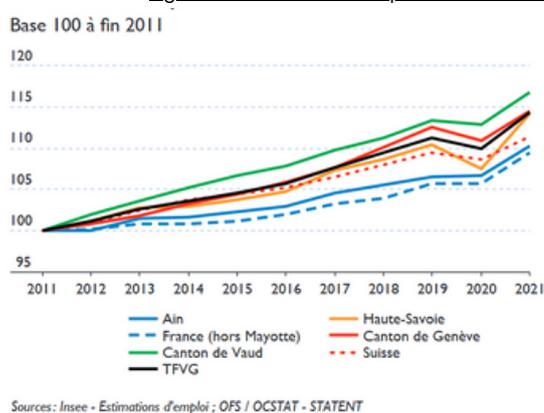


Figure 2 : Nombre d'actifs transfrontaliers vers la Suisse en 2020 et part dans la population active en emploi, par zone d'emploi

